



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 FEVRIER 2015**

Le Conseil Municipal, convoqué le lundi 2 février 2015 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Alain Millot, Maire, le lundi 9 février 2015 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC M. - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir M. PIAN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MARTIN) - M. BORDAT (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HELIE (pouvoir MME VOISIN-VAIRELLES) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

PREAMBULE

1 – Installation d'un conseiller municipal

- pris acte de l'installation de Monsieur Franck Ayache comme conseiller municipal de Dijon.

2 - Conseil Municipal - Séance du 15 décembre 2014 - Procès-verbal - Approbation

- adopté le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2014.

3 - Désignation du secrétaire de la séance du conseil municipal

- pris acte de la désignation Mme Aline FERRIERE pour remplir les fonctions de secrétaire de la séance du Conseil municipal.

4 - Budget primitif 2015

- pris acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2015, le 15 décembre 2014, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- décidé de clôturer le budget annexe du stationnement au 31 décembre 2014 pour tenir compte du transfert de la compétence "parcs et aires de stationnement" à la communauté urbaine du Grand Dijon ;
- adopté le budget primitif de l'exercice 2015 pour le budget principal et pour chacun des budgets annexes, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- donné, en tant que de besoin, délégation à Monsieur le Maire pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire.

I-ESPACE PUBLIC - VIE URBAINE - TRANQUILLITE PUBLIQUE ET ECOLOGIE URBAINE

A – URBANISME

5 - Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche – Zone d'Aménagement Concerté quai des Carrières Blanches - Avenant n°3 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement conclue entre la Ville et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise

- approuvé le projet d'avenant n°3 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement conclue entre la Ville et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD)
- autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

6 - Programme de Renouvellement Urbain du quartier Stalingrad Via Romana - Dijon Habitat - Participation de la Ville

- décidé d'attribuer à DIJON HABITAT, les participations suivantes de la Ville :
 - 300 000 €, soit 217 500 €, pour la construction, sur site, de 45 logements, 10 PLUS-CD, 30 PLUS et 5 PLAI et 82 500 € pour la construction, sur site, de 15 logements PLUS-CD.
 - 63 325 € pour l'aménagement du site ;
- dit que le versement de ces subventions interviendra selon les modalités suivantes :
 - versement d'un acompte de 40% à la réception de l'ordre de service de démarrage des travaux,
 - le solde sur présentation du bilan financier établi à l'issue des travaux ;
- dit que le montant de la dépense totale, qui s'élève à 363 325 €, sera prélevé sur les crédits ouverts au budget des exercices en cours ou à venir.

B - LOGEMENT - ACTION FONCIERE

7 - Logement à loyer modéré – 44, rue du Faubourg Raines – Cession de deux appartements à la société foncière d'habitat et humanisme

- décidé la cession par la Ville à la société foncière d'habitat et humanisme – 69, chemin de Vassieux – 69647 Caluire et Cuire cedex, des lots 2, 4, 6 et 7, correspondant à deux appartements et deux caves de la copropriété située 44, rue du Faubourg Raines, cadastrée section ET n°284, moyennant le prix global de 68 000 € ;
- dit qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autorisé Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

8 - Rue Django Reinhardt – Échange d'emprises foncières avec la Société pour la Défense des Animaux

- décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière, située rue Django Reinhardt, d'une superficie de 41 m² ;
- décidé sa cession par la Ville, au profit de la Société pour la Défense des Animaux - 5, rue Django Reinhardt - 21000 Dijon ;
- décidé l'acquisition d'une emprise foncière cadastrée section CD n°134p, d'une superficie de 30 m² ;
- décidé de procéder à cet échange, sans soulte, par acte notarié ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

C - PATRIMOINE

9 - Garage municipal - Vente de véhicules, de matériels et de mobiliers réformés

- décidé la vente, par la Ville, de véhicules, matériels et mobiliers réformés par l'intermédiaire du service des Domaines, au titre de l'année 2015 ;
- décidé que ces véhicules, matériels et mobiliers seront vendus aux enchères ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autorisé Monsieur le Trésorier Municipal à encaisser le produit de la vente.

10 - Place de la Banque - Réalisation d'une rampe pour personne à mobilité réduite pour l'accès à la Banque de France - Convention à conclure entre la Ville et la Banque de France

- adopté le programme des travaux d'aménagement de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, dans les conditions proposées ;
- arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 62 500 € HT ;
- décidé de confier sa maîtrise d'œuvre à un prestataire privé ;

- approuvé le projet de convention annexé au rapport et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention à conclure entre la Ville et la Banque de France ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

D – ENERGIE - ENVIRONNEMENT

11 - Installations thermiques et aérauliques de la Ville, marché 060068 : gestion énergétique, maintenance et rénovation du parc - Marché passé entre la Ville et la société Dalkia France – Avenant n° 17

- décidé d'établir un avenant n°17 au marché conclu entre la Ville et la société Dalkia France pour la gestion énergétique, la maintenance et la rénovation des installations thermiques et aérauliques de la Ville, dans les conditions proposées en modifiant les articles du contrat qui sont concernés ;
- assuré le financement sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2015 et à l'inscrire aux budgets suivants ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

II-ÉDUCATION, PETITE ENFANCE, SPORTS ET JEUNESSE

A - ÉDUCATION

12 - Bourses municipales - Année universitaire 2014-2015 - Attribution

- décidé d'attribuer, au titre de l'année universitaire 2014-2015 :

10 bourses de 1 000 €,
 45 bourses de 750 €,
 45 bourses de 650 €,
 150 bourses de 500 €,

aux étudiants figurant sur la liste qui est remise le jour du Conseil Municipal.

- conditionné le versement effectif de la bourse à la production d'un certificat d'assiduité au titre du second semestre 2015, ce qui peut conduire à ne pas respecter l'ordre initial, par élimination d'un candidat ne pouvant fournir ledit certificat, et à réattribuer la bourse à un(e) autre étudiant(e) en fonction du quotient familial.



B - SPORTS

13- Dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives - Année 2015 - Attribution de subventions aux clubs

- décidé l'octroi des subventions proposées au bénéfice d'associations sportives partenaires de la mise en œuvre du dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives, initié par la Ville.

III-CULTURE, ANIMATION ET ATTRACTIVITÉ

CULTURE

14 - La Vapeur - Approbation du programme de réhabilitation par la Ville

- approuvé les projets d'extension et de réhabilitation de l'équipement La Vapeur dans le cadre défini au rapport;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

15 - Établissements culturels - Demandes de subventions

- sollicité, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement des opérations qui seront menées par ses établissements culturels en 2015, notamment auprès de l'État, des collectivités territoriales et autres organismes ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

16 - Établissements culturels - Dépôts d'œuvres - Aides à la création - Contrats-types

- approuvé le projet de convention de dépôt type à signer entre la Ville et les déposants d'œuvres dans les musées municipaux, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- approuvé le projet de contrat-type d'aide à la création à passer entre la Ville et le ou les artistes, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions particulières, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

17 - Festival Kultur'Mix 2015 - 6ème édition - Organisation - Convention-type d'objectifs et de moyens à signer entre la Ville et les associations

- approuvé l'organisation du festival Kultur'Mix en 2015, dans les conditions proposées ;
- approuvé le projet de convention-type à conclure à signer entre la Ville et les associations retenues, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions particulières ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

IV-SOLIDARITE, CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

A – SOLIDARITE

18 - Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais - Affectation de deux agents - Attribution de subventions - Mise à disposition de locaux - Convention à conclure entre la Ville de Dijon et le Groupement d'Intérêt Public

- décidé l'affectation de deux agents municipaux, l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 60 000 € et d'une subvention de 35 000 € au titre de l'animation du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, ainsi que la mise à disposition de locaux au 17 boulevard Champollion et au 24 avenue du Lac, au bénéfice de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais, pour l'année 2015, dans les conditions proposées ;
- approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

B – CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

19 - Association Léo Lagrange - Atelier de mobilité - Convention d'objectifs et de moyens

- décidé la mise en place d'une convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et l'association Léo Lagrange, jusqu'au 31 décembre 2017, dans les conditions proposées ;
- approuvé le projet de convention à conclure entre les deux parties, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

20 - Association Rézo'Fêt'Art – Convention d'objectifs et de moyens - Renouveau

- décidé la mise en place d'une convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et l'association Rézo'Fêt'Art pour trois ans, dans les conditions proposées ;
- approuvé le projet de convention à conclure entre les deux parties, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

V-FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PERSONNEL

A - FINANCES

21 - Création d'une autorisation de programme pour le MBA tranche 2

- approuvé la création de l'autorisation de programme relative à la seconde tranche de la rénovation du Musée des Beaux-Arts, ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants,
- approuvé le plan de financement de l'autorisation de programme,
- autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet

22 - Régisseurs municipaux mis en débet - Décharge de responsabilité et remise gracieuse - Avis du conseil municipal

- donné un avis de principe favorable aux demandes de décharge de responsabilité et de remise gracieuse qui seront formulées par les régisseurs municipaux qui seront mis en débet, en 2015, lorsque le montant du vol n'excédera pas 400 €;
- autorisé à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

23 - Organismes divers - Attributions de subventions

- décidé d'accorder les subventions proposées dans les tableaux annexés rapport ;
- décidé de transférer la subvention accordée initialement à l'association « Dijon Boxe » pour l'organisation d'un gala de boxe en octobre 2014 sur la manifestation qui aura lieu le mercredi 4 février 2015 au Palais des Sports ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou, par délégation, les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

23 Bis - Taxe foncière sur les propriétés bâties - Exonération des commerces de proximité situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville

- décidé d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les commerces de proximité situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, dans les conditions définies par l'article 49 de la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, en précisant que cette décision s'applique uniquement à la part communale de la taxe ;
- autorisé Monsieur le Maire à prendre tous actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

B - PERSONNEL

24 - Échelon spécial du grade d'administrateur hors classe

- adopté le principe du ratio d'accès à l'échelon spécial du grade d'administrateur hors classe tel que défini dans le rapport.
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

VI-DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

50 - Rapport des délégations du Maire

- pris acte des décisions prises par M. le Maire, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans les conditions suivantes :

- conventions (37)
- arrêté de droit de préemption (1)
- tarifs et droits divers (23),
- arrêté d'alignement (1)
- conversion de concession de tombe (2)
- règlements de frais et honoraires (11)
- actions en justice (9)